

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

CONVOCATION

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

OBJET

Attribution de compensations
prévisionnelles 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

Représenté : Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250327-2025-03-27-068-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, précise qu'il convient d'approuver le tableau des compensations prévisionnelles par commune pour l'année 2025, afin de pouvoir procéder au premier appel de fond dans le courant du mois d'avril, le second intervenant généralement au mois d'octobre.

Les compensations ci-dessous intègrent les effets des décisions proposées par la CLECT et approuvées par les communes, qui sont, pour rappel :

- La répartition entre communes et le lissage sur trois ans des annuités d'emprunts transférées des communes dans le cadre de la compétence scolaire
- La compensation de la Ville de L'Aigle suite au transfert vers la CDC de la programmation culturelle pour le public scolaire des écoles aiglonnes
- La revalorisation des compensations selon le taux de revalorisation des bases fiscales (1,7% en 2025)
- La suppression pour les communes de l'ex CDC de la Ferté Fresnel du principe de dynamisme de la part « contribution au SDIS » de la compensation

BP 2025

COMMUNES	Compensations 2025 prévisionnelles (Positif : versée par les communes Négatif : versée aux communes)
AUBE	263 631 €
AUGUAISE	8 200 €
BEAUFAI	58 937 €
BONNEFOI	10 390 €
BONSMOULINS	22 439 €
BRETHEL	6 975 €
CHANDAI	124 813 €
CRULAI	93 905 €
ECORCEI	73 837 €
FAY	-1 805 €
IRAI	101 447 €
LA CHAPELLE VIEL	47 958 €
LA FERRIERE AU DOYEN	16 742 €
LA FERTE EN OUCHE	211 950 €
LA GONFRIERE	29 932 €
L'AIGLE	1 200 695 €
LE MENIL BERARD	5 518 €
LES ASPRES	73 762 €
LES GENETTES	12 928 €
MAHERU	-5 031 €
MOULINS LA MARCHÉ	33 564 €
RAI	-23 270 €
SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	54 885 €
SAINT HILAIRE SUR RILLE	17 633 €
SAINT MARTIN D'ECUBLEI	125 438 €
SAINT MICHEL TUBOEUF	120 821 €
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	31 066 €
SAINT OUEN SUR ITON	173 571 €
SAINT SULPICE SUR RISLE	296 179 €
SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES	113 301 €
TOUQUETTES	8 576 €
VITRAI SOUS L'AIGLE	30 185 €
TOTAUX	3 339 170 €

Accusé 30 185 € en préfecture
061-200068468-20250327-2025-03-27-068-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensations prévisionnelles pour l'année 2025, par commune comme figurant dans le tableau ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 3 AVR. 2025
Publié en ligne le - 3 AVR. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

